



Direction de la Jeunesse et des Sports
Sous-Direction de l'Action Sportive
Service du Sport de Haut-Niveau et des Concessions Sportives

2022 DJS 70 Subvention (270 000 euros) et avenant à la convention pluriannuelle d'objectifs pour le Stade Français Paris Saint-Cloud au titre de l'année 2022

PROJET DE DELIBERATION EXPOSE DES MOTIFS

Mesdames, Messieurs,

La Ville de Paris et le Stade Français Paris Saint-Cloud ont conclu le 18 décembre 2019, pour une durée de trois ans (années 2020, 2021 et 2022), une convention pluriannuelle d'objectifs prévoyant le versement annuel au club d'une subvention d'un montant maximum de 260 000 euros.

Toutefois, en raison de l'importance des actions locales que le club souhaite développer, notamment pour la mise en avant du volleyball féminin dans le cadre de l'olympiade, et des ambitions pour son équipe professionnelle, symbolisée par l'objectif d'une qualification en Coupe d'Europe la saison prochaine, il apparaît nécessaire d'apporter un soutien renforcé au Stade Français Paris Saint Cloud, en portant le montant de la subvention mentionnée à l'article 16 de la convention d'objectifs précitée à 270 000 € au titre de l'année 2022.

La Société Anonyme Saint-Cloud Paris Stade Français, devenue en 2014 le Stade Français Paris Saint-Cloud, a été créée en 2013 afin de prendre en charge l'équipe professionnelle du club, connue à l'origine sous le nom d'Union Stade Français Saint-Cloud. Cette union était le produit de l'entente entre deux associations, le Stade Français Omnisports et le Saint-Cloud Volley dont l'objet était de mettre en commun les moyens des deux clubs afin de faire évoluer une équipe de volley-ball féminin au plus haut-niveau dans la capitale. Depuis la fin de l'année 2013, le Stade Français s'est désengagé de la gestion du club auquel il n'apporte plus aucun soutien financier.

La saison 2020-2021 a été une nouvelle fois marquée par la crise sanitaire. A la date de suspension du championnat de ligue A féminine, alors que deux matchs restaient à jouer, l'équipe des Mairiennes était classée 11^{ème} sur 14. Le club a su réagir à la perspective d'une fin de saison jouée à huis-clos en lançant la refonte et la modernisation de tous ses outils numériques et en sollicitant les services d'un

journaliste pour réaliser les commentaires sur LNV TV.

En plus des améliorations apportées à la salle Marcadet (nouvel éclairage, vidéo challenge, grand écran sol bicolore et nouveaux panneaux numériques, avec une aide financière de la Ville), des efforts particuliers ont été déployés pour attirer de nouveaux sponsors privés, malgré la crise, en développant la communication et le rayonnement du club par le biais des réseaux numériques. Le double objectif des joueuses reste toutefois inchangé : devenir championnes de France et s'inscrire durablement sur la scène européenne.

Le Centre de Formation (CFC), indispensable au club, a poursuivi son activité depuis l'obtention de son agrément auprès du Ministère des Sports le 10 juillet 2018 pour une durée de quatre ans. Ce centre est considéré par les dirigeants comme un outil essentiel pour assurer le développement du club à l'horizon 2024, d'autant que le club souhaiterait participer à la préparation des JOP 2024.

Avec 2 équipes jouant l'une en ligue A féminine et l'autre en nationale 2, le club s'inscrit au niveau des plus grands clubs féminins français. Par ailleurs, lors de la saison 2020-2021, les équipes amateurs ont pu reprendre leur activité en beach volley au printemps, et le club a obtenu de très bons résultats en terminant à la 3^{ème} place de la coupe de France M18 féminines et en qualifiant deux équipes en phase finale M15 garçons.

Actuellement, pour la saison 2021-2022, « Les Mariannes » se situent dans la seconde partie du classement. Les matchs à venir devront lui permettre de redresser la tendance si elles veulent se positionner en tête du classement.

Sur le plan de l'animation du tissu sportif parisien, les actions devaient être orientées dans trois directions : actions au sein des écoles et établissements d'enseignement, actions sociétales et promotion du sport. Pour la saison 2020-2021 ces actions, qui en général se déroulent plutôt en fin de saison, n'ont pu être mises en œuvre dans leur totalité compte tenu des conséquences de la crise sanitaire et des besoins de programmation en amont avec les partenaires publics et privés. Néanmoins, le Stade Français Paris Saint Cloud a conçu un nouveau dispositif dénommé « Jeunes filles Envolley'VOUS » qui a pour objet de promouvoir la pratique du sport et du volleyball, en particulier en région parisienne, auprès de jeunes en quête d'apprentissage et de dépassement. Cette action mise en place en 2019 portait des valeurs liées à l'éducation, la découverte et la pratique du sport et le dépassement de soi et avait rencontré un grand succès lors de sa première édition. Le club souhaite reprendre cette opération suspendue depuis 2019 dès que la situation sanitaire le permettra.

Par ailleurs, le Stade Français Paris Saint Cloud, en collaboration avec l'association Stade Français, a engagé depuis deux ans une action forte dans le domaine de la lutte contre les violences sexistes et sexuelles en s'appuyant sur l'association « Colosse aux pieds d'argile » afin de sensibiliser et former les dirigeants, bénévoles et salariés. Le club a également demandé à toutes les personnes au contact des sportifs et sportives de fournir une attestation d'honorabilité.

Sur le plan financier, comme tous les clubs professionnels, les budgets, comptes et fonctionnement des Mariannes ont été audités à deux reprises. Ces audits, réalisés par la Commission d'Aide et de Contrôle des Clubs Professionnels et par la Direction Nationale d'Aide et de Contrôle de Gestion, ont donné au club tous les agréments utiles pour fonctionner sans réserve ni sanction sportive ou financière pour la saison. Néanmoins le club continue à présenter l'un des plus petits budgets annuels de la Ligue A féminine.

Le Stade Français Paris Saint-Cloud demeure le seul club de volley-ball de haut-niveau féminin de la capitale, ce qui justifie d'autant plus sa reconduction dans ses principales dispositions.

En conséquence, je vous propose qu'une subvention d'un montant de 270 000 euros, en légère augmentation par rapport à celui accordé en 2021, soit attribuée au Stade Français Paris Saint-Cloud et je vous demande de m'autoriser à signer l'avenant afférant au titre de l'année 2022.

Cette somme sera versée en une seule fois, au début de l'année 2022, lorsque les crédits correspondants seront disponibles. Le montant de cette subvention s'inscrit dans les limites fixées par le code du sport, en particulier son article R- 113.1.

Je vous prie, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir en délibérer.

La Maire de Paris